

Sous cette réserve, le gouvernement ne voit aucune objection à accepter la motion et à déposer le décret du conseil.

**M. l'Orateur:** Compte tenu des réserves et des conditions exprimées par le ministre, plaît-il à la Chambre que l'avis de motion n° 5 soit censé avoir été adopté?

**Des voix:** Entendu.

(La motion est adoptée.)

LA PARTICIPATION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE AU RÉGIME FÉDÉRAL D'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX EN ONTARIO

Motion n° 25—**M. Gilbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario relativement aux compagnies privées d'assurance-maladie qui agissent à titre d'agents du régime fédéral d'assurance-frais médicaux dans cette province.

**M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je voudrais informer le député que la correspondance dont il est question dans la motion est inexistante. La plupart des négociations entre la province d'Ontario et le gouvernement fédéral au sujet de la participation de la province au régime d'assurance frais médicaux ont eu lieu sous forme de pourparlers à l'échelon ministériel et officiel. Dans ces conditions, la Chambre sera peut-être d'accord pour retirer la motion.

**M. Gilbert:** Entendu.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

L'ACTIVITÉ DES GROUPES DE PRESSION

Motion n° 45—**M. Mather:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie du rapport sur l'activité des groupes de pression préparé à l'intention du ministre de la Consommation et des Corporations.

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, les textes auxquels la motion fait allusion font partie d'une étude permanente destinée au seul usage des fonctionnaires supérieurs du ministère et de moi-même. Je demanderais donc au député de retirer sa motion.

**M. Barry Mather (Surrey):** Non, monsieur l'Orateur. Je voudrais qu'elle soit reportée à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** Reportée à l'ordre du jour.

[L'hon. M. Gray.]

LES ÉGOUTS MUNICIPAUX

Motion n° 50—**M. Harding:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les demandes que la Société centrale d'hypothèques et de logement a reçues de municipalités entre le 1<sup>er</sup> janvier 1969 et le 30 septembre 1969, au sujet de l'aide financière accordée à la construction de réseaux d'égouts municipaux en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le ministre d'État m'avise que ce genre de transactions entre les municipalités et la Société centrale d'hypothèques et de logement sont confidentielles et que la Société a pour politique de ne pas dévoiler les détails des demandes qu'elle reçoit des municipalités. Les demandes d'emprunt en vertu de la Partie VIB de la loi nationale sur l'habitation n'ont pas de forme établie et peuvent être très longues, y compris des plans et devis détaillés pour les projets en cause. Je demanderais donc au député de retirer sa motion.

**M. Harding:** Monsieur l'Orateur, je voulais obtenir les formules de demande des municipalités et je pense qu'elles pourraient et devraient m'être fournies. Je demande que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** Reportée à l'ordre du jour.

L'ACTIVITÉ DES GROUPES DE PRESSION

Motion n° 76—**M. McGrath:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de chaque rapport intermédiaire et final sur les activités des groupes de pression préparé pour le ministre de la Consommation et des Corporations.

**M. l'Orateur:** La motion est réservée.

LA DISCONTINUATION DES PUBLICATIONS RELIGIEUSES ET AUTRES

Motion n° 100—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les lettres que le ministre des Postes a reçues des églises, des organisations professionnelles, des syndicats ouvriers, des coopératives, des caisses populaires et des organisations privées, indiquant qu'à la suite de la hausse du tarif postal, ces organismes se proposent de discontinuer ou de restreindre leurs publications.

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Communications m'informe que cette motion n'est pas acceptable parce que les renseignements demandés exigeraient la consultation de plus de 5,000 dossiers. Il faudrait peut-être plusieurs centaines